

École Notre-Dame
62 rue des Écoles
14710 Trévières
☎ 02 31 22 51 69
@ ecolenotredame.trevieres@gmail.com

CONVENTION DE SCOLARISATION

à remplir pour chaque enfant scolarisé
dans l'établissement



Entre : l'**OGEC - Ecole Notre Dame**, organisme de gestion de l'école Notre Dame, établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'État, 62 rue des écoles, 14710 Trévières, représenté par M. JÉGOU

Et : les **Représentants légaux de l'enfant** :

Monsieur, Madame,.....

Il a été convenu ce qui suit :

Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par les parents au sein de l'école Notre Dame. Elle définit les droits et les obligations des parents et de l'établissement.

Obligations de l'établissement :

L'École Notre Dame s'engage à scolariser l'enfant
en classe de pour l'année scolaire 2022/2023.

Obligations des parents :

Les parents s'engagent à inscrire l'enfant en classe
de pour l'année scolaire 2022/2023.

Ils reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur et financier de l'établissement, y adhérer et tout mettre en œuvre afin de le faire respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'École Notre Dame et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention. Il en est de même pour la restauration.

Coût financier :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les activités pédagogiques, la cantine et la garderie, dont le détail figure dans le règlement financier ainsi que l'adhésion à l'association des parents d'élèves : APEL.

Assurances

Les parents doivent adhérer à la mutuelle de l'école ou fournir une attestation d'assurance dès la rentrée.

Pour l'OGEC, le chef d'établissement,
Paul JÉGOU

Date et Signatures des parents : faire précéder de la mention manuscrite **lu et approuvé, bon pour accord**